

COMMUNE DE MONTAILLEUR

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 30 juin 2017

Date de convocation : 23 juin 2017

Date d'affichage : 3 juillet 2017

Nombre de Conseillers : L'an deux mil dix-sept, et le trente juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Claude SIBUET-BECQUET.

En exercice :..... 15

Présents :..... 12

Absents excusés :..... 3

A donné pouvoir : ..... 1

Votants :..... 13

Secrétaire de séance : BOURNE A.

Présents :.....

SIBUET-BECQUET JC. - REY E. - BERNARD Y. - DUBOURGEAT P. -  
MURAT SALOMON L. - BOCHET A. - PATEFFOZ V. - GRILLET L. - HUGONNIER J.  
BOURNE A. - BERGER JC. - DA SILVA GOMES J.

Absents excusés :.....

NANTAS G. - FEIGE J. - EIMER F.

Ont donné pouvoir : ....

EIMER F. a donné pouvoir à MURAT-SALOMON L.

M. le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour un point portant sur le Plan Partenarial de Gestion de la demande de logement social (PPGD).

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'étudier cette question lors de la présente séance.

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 22 JUIN 2017**

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 22 juin 2017 est approuvé à l'unanimité.

### **DESIGNATION DES DELEGUES EN VUE DES ELECTIONS DES SENATEURS**

En vue des élections sénatoriales du 24 septembre 2017, le Conseil Municipal est réuni pour élire trois délégués et trois suppléants.

Après avoir mis en place le bureau électoral en application de l'article R133 du code électoral composé par le M. Maire, les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin à savoir Anne BOURNE, Elisabeth REY, Lydie MURAT SALOMON et Pierre DUBOURGEAT, le Conseil a procédé à la désignation suivante :

Au 1<sup>er</sup> tour de scrutin sont élus à la majorité absolue des suffrages :

- Délégués titulaires :	REY Elisabeth	12 voix
	BERNARD Yves	12 voix
	SIBUET-BECQUET Jean-Claude	12 voix
- Délégués suppléants :	BERGER Jean-Claude	12 voix
	MURAT SALOMON Lydie	12 voix
	DUBOURGEAT Pierre	12 voix

---

## **VENTE DES BIENS DE LA CHAGNE**

---

Par délibération en date du 6 juin 2014, le Conseil Municipal avait décidé de mettre en vente aux enchères, par l'intermédiaire d'un notaire, les biens cadastrés C 1049 et C 1287 situés à la Chagne d'en Bas.

Les enchères ont eu lieu le 22 juin 2017 chez Maître Bouilloux, mais la vente n'a pas pu aboutir, par carence d'enchères.

Après cette date, M. le Maire informe avoir reçu trois offres d'acquisition. Pour agir en toute équité, M. le Maire a demandé que les offres soient remises sous double enveloppe cachetée et seront ouvertes en Conseil.

M. le Maire procède à l'ouverture des offres.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- déclare 2 offres irrecevables car non signées,
- retient l'offre de M. GARCIA Michaël pour un montant de 15 000 €.

---

## **PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT**

---

Monsieur le Maire présente au Conseil la procédure du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social (PPGD), menée par la Communauté d'Agglomération ARLYSERE.

En effet, l'article 97-6 de la loi ALUR n°2014-3661 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové porte obligation pour tout Établissement Public de Coopération Intercommunale, doté d'un Programme Local de l'Habitat approuvé et d'un Quartier Prioritaire de la Ville (QPV), de mettre en place un Plan Partenarial de Gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGD) en y associant les Communes membres.

Par ailleurs, conformément à l'article R 441-2-11 du code de la Construction et de l'Habitation, le PPGD doit être soumis à l'avis des dites communes membres de l'EPCI qui en a la charge.

ARLYSERE se voit ainsi confier la gouvernance de la politique d'attribution des logements sociaux en articulation avec les politiques de l'habitat.

Par délibération du 05 janvier 2017, le conseil communautaire a donc validé le lancement du PPGD.

L'élaboration de ce plan, annexé à la présente délibération, a fait l'objet de réunions et de groupes de travail avec les élus, le personnel concerné et les partenaires tels que les bailleurs sociaux, les associations intervenant sur le territoire, l'État mais également les services du Conseil Départemental. Il a été présenté à la Conférence intercommunale du Logement le 16 mai 2017.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur le projet du Plan Partenarial de Gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs 2017/2023.

---

## **QUESTIONS DIVERSES**

---

### **Dates à retenir**

8 et 9 juillet : Ball trap à Montailloset

14 juillet : feu d'artifice au stade du Villard

16 septembre : repas allée des Platanes

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.